

## Pétition

### **Contre la construction d'un immeuble pour demandeur d'asile en faveur de l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) dans le quartier des Tines et du Boiron**

---

Nyon, le 26 novembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Madame Jessica Jaccoud, et Messieurs Marc Bourqui, Pascal Francfort, David Lugeon, Knut Rupprecht, David Saugy, David Vogel et Bernhard Willi s'est réunie le 23 octobre 2013. Ont été excusés : Jaccoud Jessica, Bourqui Marc, Lugeon David et Rupprecht Knut.

La pétition, adressée le 18 septembre à la commission des pétitions, a été annoncée au Conseil communal le 7 octobre 2013. Les 2 premières séances n'ont pu avoir lieu, le quorum n'ayant pas été atteint. La troisième séance a eu lieu le 23 octobre 2013. Conformément à l'article 146 du règlement du Conseil communal, notre commission doit demander le préavis de toute autre commission déjà chargée de traiter des affaires en relation avec l'objet de la pétition. Contact a donc été pris avec la commission traitant du préavis 121 qui nous demande de rapporter séparément.

La pétition a été signée par 930 personnes, soit 754 de Nyon, 176 de la Suisse et aucune de l'étranger. Elle s'oppose au projet de foyer de l'EVAM dans le quartier des Tines et du Boiron comme le propose la municipalité dans son préavis no. 121.

Il n'est pas du rôle de la commission des pétitions de traiter du fond, ni même de l'opportunité des demandes formulées par voie de pétition. L'objet traité par ce texte étant de compétence municipale et respectant les formes légales, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

Les membres :  
Madame Jaccoud Jessica  
Messieurs Bourqui Marc  
Francfort Pascal  
Lugeon David  
Rupprecht Knut  
Saugy David  
Vogel David  
Willi Bernhard président et rapporteur